

19 mai 2010 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 19 mai 2010

Prestations familiales pour les indépendants

Alignement de la réglementation du régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants sur celle des salariés

Alignement de la réglementation du régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants sur celle des salariés

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui visent à aligner la réglementation du régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants sur celle des salariés. Il s'agit des adaptations suivantes :

- permettre aux jeunes handicapés d'exercer une activité lucrative sans perte du droit aux allocations majorées ;
- permettre, en cas d'adoption par des parents de même sexe, la désignation de l'attributaire et de l'allocataire prioritaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabelaruelle.be>